



Recrute

Un/une agent d'éveil et de soins spécialisé Auxiliaire de puériculture

**Pour sa crèche
intercommunale de
Saint-André-Les-Alpes
« 1,2,3 soleil »**

**Contrat de remplacement à
temps complet**

A pourvoir immédiatement

 **Saint-André-Les-Alpes
(04)**

 **Contrat à durée déterminée**

- ★ **Catégorie C – agent
d'éveil et de soins**
- ★ **Catégorie B – Auxiliaire
de Puériculture**

 **Rémunération statutaire
+ régime indemnitaire**

 **Candidatures
(cv et lettre de motivation)**

A

**Monsieur le Président de la CCAPV,
en précisant l'intitulé du poste.**

- ressources-humaines@ccapv.fr
- Service Ressources Humaines
Communauté de Communes
Alpes Provence Verdon,
16, Place de Verdun, BP 2
04 170 SAINT ANDRE LES ALPES

Tél : +33 4 92 83 68 99
<https://ccapv.fr/>

La communauté de communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière » recrute pour un remplacement de courte durée un/une agent d'éveil et de soins spécialisé ou un (e) auxiliaire de puériculture pour sa crèche Intercommunale « 1,2,3, soleil », située sur la commune de Saint-André-les-Alpes.

MISSIONS

- Vous êtes garant(e) du bien-être physique et psychologique de l'enfant.
- Vous réalisez les soins préventifs et curatifs adaptés et respectueux du rythme individuel de l'enfant.
- Vous appliquez et transmettez vos connaissances sanitaires de l'accueil du jeune enfant (diététique infantile, biberonnerie...).
- Vous veillez à l'hygiène et la sécurité.
- Vous proposez et animez des activités en respectant l'âge des enfants.
- Vous transmettez vos connaissances et accompagnez les parents dans leurs questionnements sur le développement de leur enfant.

SAVOIR ETRE ET FAIRE

- Titulaire du **diplôme d'auxiliaire de puériculture**, ou équivalent, vous justifiez d'une expérience et/ou d'une forte appétence pour l'accueil et l'accompagnement du jeune enfant en EAJE.
- Engagé(e) et réfléchi(e) vous savez transmettre vos idées et vos pratiques.
- Vous participez activement à l'élaboration, la rédaction et la réalisation du projet pédagogique.

CONDITIONS D'EMPLOI

- Contrat de remplacement du 25 septembre 2026 au 13 novembre 2026 ;
- Poste à 35 heures hebdomadaires annualisées ;
- Contrats collectifs mutuelle santé et prévoyance avec participation employeur.